



DÉCISION

Décision n°: CL/SF/2024/n° 183

Révision des tarifs des musées, de la bibliothèque, du conservatoire et de l'éducation au 1^{er} septembre 2024

NOUS, Maire de la Ville de Senlis,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 5 juillet 2020, affichée le 6 juillet 2020 et reçue par Madame le Sous-Préfet de l'Arrondissement de SENLIS le 6 juillet 2020, portant les délégations consenties au Maire de Senlis par le Conseil Municipal en vertu des articles L. 2122-21, L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision n°161 du 13 juin 2023, portant révision des tarifs des musées, de la bibliothèque, du conservatoire, du prêt de matériel, de la cantine, du périscolaire, extrascolaire, de l'accueil de loisirs et des locations de salles

CONSIDÉRANT qu'il convient d'actualiser les tarifs des services municipaux,

DÉCIDONS :

Article 1 : A compter du 1^{er} septembre 2024, les tarifs concernant les musées, la bibliothèque, le conservatoire et l'éducation sont fixés comme suit :

MUSEES (maintien des tarifs)

MUSEE DES SPAHIS	Gratuit	
MUSEE D'ART ET D'ARCHEOLOGIE & MUSEE DE LA VENERIE Billet unique couplé valable 2 mois		
PLEIN TARIFS	7 €	
TARIFS REDUITS (sur présentation d'un justificatif)	Séniors de plus de 65 ans	4 €
	Bénéficiaires des minima sociaux	
	Visiteurs de la " Route de Musées" et dispositifs partenariaux spécifiques	
	Enseignant sur présentation de la carte de l'éducation nationale	
	Groupe de + de 10 personnes	

ENTREE GRATUITE (sur présentation d'un justificatif)	Senlisiens		Gratuit	
	Moins de 25 ans inclus			
	Membres du comité de jumelage des villes jumelées			
	Membres ICOM/ICOMOS (Sur présentation de la carte portant la pastille de l'année en cours)			
	Groupes scolaires avec leurs accompagnateurs en visite libre (dans la limite d'1 adulte pour 5 élèves)			
	Journalistes			
	Personnes handicapées et leur accompagnant			
	Guides-conférenciers (Sur présentation de leur carte professionnelle)			
	Gratuité des musées le premier dimanche de chaque mois			
ABONNEMENT ANNUEL (accès aux collections, expositions et animations dans les musées)	Pleins tarifs		20 €	
	Tarifs réduits (sur présentation d'un justificatif)	Senlisiens	14 €	
		Moins de 25 ans inclus		
		Membres du comité de jumelage des villes jumelées		
		Membres ICOM/ICOMOS		
		Groupes scolaires avec leurs accompagnateurs en visite libre (dans la limite d'1 adulte pour 5 élèves)		
		Journalistes		
Guides-conférenciers				
ANIMATIONS	Visites guidées (en sus du droit d'entrée)		3 €	
	Ateliers Enfants	1 atelier	5,5 €	
		Carte 5 ateliers	21 €	
		Carte 10 ateliers	31,5 €	
	Visites, guidées et animations pour les scolaires et centres de loisirs dans les musées :	Ecoles et centre de loisirs extérieurs, par classe	37 €	
		Ecoles centre de loisirs de Senlis	Gratuit	
		Forfait 5 visites/an/classe et centre de loisirs extérieurs	105 €	
	Droit de parole conférenciers avec groupe	Guide-conférenciers de l'office de tourisme de Senlis	/groupe	Gratuit
		Guide-conférenciers autres	/groupe	37 €
Visite privative des musées		/heure + droit d'entrée	130 €	

BIBLIOTHEQUE

Feuillet
n° 408 / 2024

Abonnement	Abonnement gratuit (sur présentation d'un justificatif)	Moins de 25 ans scolarisés à Senlis	Gratuit
		Senlisiens	
		Membres du comité de jumelage des villes jumelées	
		Chômeurs	
		Bénéficiaires des minima sociaux	
		Membres des Amis de la Bibliothèque	
	Extérieur	26,0 €	
Résident non senlisien moins de 25 ans	11,00 €		
Remplacement de la carte d'abonnement	5,00 €		
Impression et numérisation de documents	Format A4 Noir et blanc	0,20 €	
	Format A4 couleur	0,40 €	
	Format A3 Noir et blanc	0,50 €	
	Format A3 couleur	1,00 €	

CONSERVATOIRE

Abonnement annuel	Tarif individuel : 1 discipline + 1 cours de formation musicale	Demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux Senlis (Sur présentation d'un justificatif)	103 €
		Adulte Senlis	273 €
		- 18 ans Senlis	186 €
		Adulte extérieur	561 €
		- 18 ans extérieur	354 €
		Adulte extérieur Danse	384 €
	Tarif Famille : 1 discipline + 1 cours de formation musicale	Demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux Senlis (Sur présentation d'un justificatif)	93 €
		Adulte Senlis	246 €
		- 18 ans Senlis	168 €
		Adulte extérieur	546 €
		- 18 ans extérieur	336 €
	Pour une discipline supplémentaire	Demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux Senlis (Sur présentation d'un justificatif)	72 €
		Adulte Senlis	180 €
		- 18 ans Senlis	117 €
		Adulte extérieur	384 €
		- 18 ans extérieur	243 €
Pratique collective seule / séance (maintien du tarif)			47 €

EDUCATION

PERISCOLAIRE DU MERCREDI	Tarif normal	Quotient 1		9,84 €
		Quotient 2		13,18 €
		Quotient 3		19,68 €
		Quotient 4		23,14 €
		Extérieur		26,15 €
	PAI	Quotient 1		7,41 €
		Quotient 2		10,76 €
		Quotient 3		17,26 €
		Quotient 4		20,73 €
		Extérieur		23,76 €
ACCUEIL PERISCOLAIRE	Matin (PAI compris)	Quotient 1		1,97 €
		Quotient 2		2,63 €
		Quotient 3		3,91 €
		Quotient 4		5,24 €
		Extérieur		5,90 €
	Soir	Quotient 1	Tranche 1	2,28 €
			Tranche 2	2,85 €
		Quotient 2	Tranche 1	3,06 €
			Tranche 2	3,82 €
		Quotient 3	Tranche 1	4,58 €
			Tranche 2	5,72 €
		Quotient 4	Tranche 1	6,09 €
			Tranche 2	7,61 €
		Extérieur	Tranche 1	6,85 €
			Tranche 2	8,56 €
	TARIF SOIR PAI	Quotient 1	Tranche 1	1,69 €
			Tranche 2	2,27 €
		Quotient 2	Tranche 1	2,46 €
			Tranche 2	3,22 €
		Quotient 3	Tranche 1	3,98 €
			Tranche 2	5,12 €
		Quotient 4	Tranche 1	5,50 €
Tranche 2			7,01 €	
Extérieur		Tranche 1	6,25 €	
		Tranche 2	7,96 €	
RESTAURATION SCOLAIRE	Tarif normal	Quotient 1		1,87 €
		Quotient 2		2,51 €
		Quotient 3		3,75 €
		Quotient 4		4,97 €
		Extérieur		5,62 €
	TARIF PAI	Quotient 1		1,15 €

		Quotient 2	1,87 €
		Quotient 3	1,87 €
		Quotient 4	1,87 €
		Extérieur	1,87 €
ETUDE DIRIGEE	Quotient 1		1,12 €
	Quotient 2		1,50 €
	Quotient 3		2,25 €
	Quotient 4		2,97 €
	Extérieur		3,37 €
ACCUEIL DE LOISIRS EXTRASCOLAIRE	avec repas	Quotient 1	6,31 €
		Quotient 2	8,55 €
		Quotient 3	12,56 €
		Quotient 4	17,00 €
		Extérieur	19,24 €
	sans repas	Quotient 1	3,84 €
		Quotient 2	6,07 €
		Quotient 3	9,48 €
		Quotient 4	12,73 €
		Extérieur	14,73 €
	PAI	Quotient 1	4,79 €
		Quotient 2	6,49 €
		Quotient 3	10,09 €
		Quotient 4	14,53 €
		Extérieur	16,67 €
PENALITES (EN SUS DU JOUR FACTURE)	PERISCOLAIRE	Dépassement abusif des horaires le soir	10,00 €
		Présence sans inscription	5,00 €
	CANTINE	Présence sans inscription	5,00 €
	ACCUEIL DE LOISIRS	Dépassement abusif des horaires	10,00 €
		Présence sans inscription	5,00 €

Article 2 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans d'un délai de deux mois, à compter de sa publication, auprès du Tribunal Administratif - 14 Rue Lemerchier - 80000 AMIENS, qui peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Article 3 : L'ampliation de la présente décision sera adressée à :

- La sous-préfecture,
- La Perception Municipale,

Fait à Senlis, le

07 JUIN 2024



Par délégation du Maire
Patrick GAUDUBOIS

Cette décision a été,

Reçue en Sous-Préfecture le :

10 JUIN 2024

Publiée sur le site internet de la collectivité le :

11 JUIN 2024